



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023.**

— : : —

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 décembre, à 19 heures 00 minute, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 14.

**Nombre de Conseillers votants :** 19.

**Date de la convocation :** 15 décembre 2023.

**Etaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BERNARD Laurent, MARIANI Isabelle, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

HEPNER Delphine donne procuration à GUILLAUME Johann, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, D'HALLUIN Florence donne procuration à GUINET Stéphanie, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

**Secrétaire de séance :** LAUDE Jean-Jacques.

<p><b>Délibération 2023 – 32 :</b> <b>Création d'un comité de recrutement.</b></p>
--

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 04 juillet 2023, le conseil municipal avait échangé sur la possibilité de créer une commission de recrutement. L'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un comité de recrutement qu'il présidera, et qui sera composée de 2 titulaires agents communaux (la secrétaire de mairie et le responsable du service technique), 3 titulaires élus et leurs 3 suppléants.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, **le conseil municipal DÉCIDE** à l'unanimité :

- **d'instituer un comité de recrutement,**

- **de fixer sa composition comme suit :**

**Titulaires :** la secrétaire de mairie, le responsable du service technique, Jean-Jacques LAUDE, Sybille PLUVINAGE, Thomas LENNE.

**Suppléants :** Géraldine GUINET suppléante de Jean-Jacques LAUDE, Maxime LOISEL suppléant de Sybille PLUVINAGE, Delphine HEPNER suppléante de Thomas LENNE.

- **De préciser** que ce comité consultatif sera consulté pour tout recrutement de personnel communal.

Monsieur le Maire ajoute qu'il se chargera de convoquer les titulaires qui auront pour obligation d'informer leur suppléant en cas d'absence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Jean-Jacques LAUDE.

*Acte rendu exécutoire après transmission en  
sous-préfecture et publication sur le site  
de la commune [www.marcoing.fr](http://www.marcoing.fr)  
en date du 22 décembre 2023.*